

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DE-NUNCQUES, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 4 NOVEMBRE 1845.

ENFANTS TROUVÉS. — FILLES ENCEINTES.

Des faits incroyables, scandaleux, ont lieu chaque jour à l'hospice de la Charité. L'administration des hôpitaux pousse dans leurs conséquences les plus funestes les déplorables mesures qu'elle a prises au sujet des enfants trouvés et des filles enceintes. On le sait, aucun enfant apporté à Lyon et venant d'un département autre que celui du département du Rhône n'est admis à l'hospice de la Charité; d'un autre côté, les filles enceintes non domiciliées dans le département du Rhône depuis plus d'un an ne sont point admises à faire leurs couches à l'hospice de Lyon. Pour faire exécuter ces nouvelles dispositions, l'administration a recouru à des moyens qui transforment les bureaux de bienfaisance de la Charité en bureaux de police et de dénonciation.

Jusqu'ici les filles admises étaient entrées voilées à l'hospice; la triste position dans laquelle elles se trouvaient était le seul certificat qu'on leur demandait. Jusqu'ici on avait compris que cet établissement était moins une maison de secours contre le besoin et la misère qu'un réduit mystérieux contre la honte du dehors, un voile destiné à couvrir une faute pour la rendre facile à réparer. Le mystère est la première condition imposée à ces fondations de charité; on l'avait toujours compris ainsi, et ce n'est qu'aujourd'hui que l'on est venu détruire toutes ces belles traditions.

L'administration actuelle, pour ne recevoir qu'un certain nombre d'enfants trouvés et de filles enceintes, pour n'être charitable que jusqu'à un certain point, a dû établir des conditions pour l'admission des malheureux; pour savoir qui elle devait recueillir, elle a dû demander à chacun son nom, sa famille et son pays, elle a dû rompre le mystère de la faute, étaler sur ses registres la honte des familles. Ainsi, voyez; c'est le règlement qui parle :

« Les filles enceintes du département du Rhône ne seront reçues à l'hospice de la Charité que dans la dernière quinzaine de leur grossesse; leur réception n'aura lieu qu'autant qu'elles se seront fait inscrire d'avance, et qu'elles auront obtenu une carte d'admission.

» Cette carte ne leur sera délivrée par le chef de bureau des admissions que sur la production de leur acte de naissance et d'un certificat d'indigence signé du maire ou du curé de leur commune. »

Il faut donc à la femme enceinte un certificat pour être admise. Ce certificat, lorsque la fille est de la campagne, lui est délivré par le curé ou par le maire qui le fait faire par son secrétaire, de sorte que voilà déjà trois personnes dans un petit village qui connaissent aujourd'hui la honte de la fille, et celle de la famille tout entière, demain tout le monde la connaîtra. Que la jeune fille habite la ville, elle aura encore besoin d'un certificat constatant qu'elle y est domiciliée depuis plus d'un an. Ce certificat, qui pourra le lui donner, si ce n'est les personnes qui la connaissent le mieux, c'est-à-dire celles à qui la fille tient le plus à faire ignorer sa faute?

Si toutes les conditions indiquées ne sont pas remplies, on se montre impitoyable. Des faits dont on ne peut parler sans éprouver un sentiment mêlé de douleur et d'indignation sont l'accusation la plus grande qu'on puisse former contre l'administration. Dernièrement une femme enceinte, pressée par la misère et la douleur, s'est présentée jusqu'à quatre fois dans la même nuit. Ses prières ont été stériles; on l'a repoussée ainsi qu'une brute sur la voie publique; on n'a rien entendu de ses plaintes, de ses douleurs, lorsque, seule, sans secours, elle de-

venait mère sur la place Bellecour au milieu d'une des plus froides nuit d'automne.

Ce fait paraît incroyable; cependant il est vrai, et on ne le démentira pas. Le président de l'administration a dit à ses employés : « Soyez impitoyables », et ses ordres sont fidèlement exécutés. Qu'une femme se présente sans carte d'admission, qu'elle soit au moment suprême de devenir mère, qu'elle soit sans asile, sans couche, on lui répond : « Allez à l'auberge. »

D'anciens serviteurs de la maison, habitués aux vieilles traditions d'humanité de l'hospice de la Charité, ont voulu se plaindre; on les a menacés. Aussi, dans l'intérieur de l'hospice, chacun se récrie, s'indigne en silence. C'est une douleur générale.

Ce n'est pas tout. Au moment où l'on délivre à la fille enceinte, quinze jours à l'avance, sa carte d'admission, on lui fait subir un examen des plus rigoureux; on prend son signalement; on fouille dans toute sa personne. Sa honte est peinte en effigie sur les registres des bureaux, pour qu'on puisse toujours la reconnaître, pour que sa faute ne soit jamais effacée, et ensuite pour que ce certificat qu'on lui donne ne puisse pas servir à une autre malheureuse qui ne serait pas comme elle dans les conditions voulues pour être admise.

La jeune fille vient donc de faire de tristes aveux, et en ce moment elle espère peut-être quelque consolation; mais elle n'entend que menaces, on ne lui parle que des peines qu'elle aurait à supporter dans le cas où elle ferait usage de faux certificats.

L'administration des hôpitaux, cette administration qui ne doit songer qu'à faire le bien, à réparer la faute, dénonce elle-même, livre aux mains du procureur du roi et fait condamner à la prison les malheureuses coupables d'avoir voulu usurper à l'hospice un lit de misère, un lit de souffrance. Ainsi, des hommes dont la mission est toute de charité se transforment en accusateurs publics.

Tout n'est pas fini. Le moment approche où la malheureuse éprouve les premières douleurs de l'enfantement; il ne lui reste pas de temps à perdre. On la conduit à la hâte à l'hospice. Vous croyez qu'en ce moment, où elle a besoin peut-être de secours immédiats, elle va être remise entre les mains d'un homme qui puisse constater l'état dans lequel elle se trouve, le moment probable de l'accouchement, un médecin ou une sage-femme de l'établissement? Non pas. Il faut constater avant tout que la femme qui demande asile est bien en règle; il faut examiner son certificat, prendre son signalement, l'inscrire sur les registres, et pendant tout ce temps la femme souffre, la femme demande un médecin, mais le médecin n'arrive pas, parce que, s'il était là, il ne s'occuperait pas, lui, de la vérification des registres, mais prendrait soin de la malade; il ne s'inquiéterait pas des formalités, mais lui donnerait, sans conditions, une place dans l'asile de la Charité.

Le médecin est charitable, est humain; voilà pourquoi l'administration l'a éloigné d'un poste que lui seul devrait occuper. S'il en était ainsi, on n'accuserait pas l'administration de faits odieux.

Une femme en danger de mort, en proie aux accidents convulsifs les plus terribles, est envoyée en toute hâte à l'hospice de la Charité par MM. les docteurs Bouchet et Clémenceau. Au lieu de lui prodiguer les secours médicaux, on verbalise, on réclame les pièces, les certificats et les attestations. Les convulsions deviennent plus violentes, mais avant tout il s'agit de savoir si la mourante est dans les conditions exigées par le président de l'administration. Ce n'est qu'après une demi-heure d'enquête que la malheureuse est extraite de la voiture et con-

fiée aux soins des bonnes sœurs hospitalières; mais il est trop tard. Pendant qu'on verbalisait, l'enfant venait au monde, et au milieu de circonstances telles que les soins les plus immédiats et les plus éclairés pouvaient seuls assurer la vie de cette frêle créature. Le nouveau-né est mort étranglé par le cordon ombilical. Quant à la mère, très probablement elle a suivi de près son enfant.

Jeudi dernier, le même fait a eu lieu. Une pauvre femme se présente, prête à accoucher; elle réclame des secours immédiats, mais on verbalise au milieu de ses cris, et, au moment où l'on déclare qu'elle peut être admise, on trouve au milieu de la cour de l'hospice l'enfant nouveau-né que le chef de bureau est obligé de porter lui-même dans la salle des cas fortuits.

Ce qui se passe pour l'admission des filles enceintes existe de même pour la réception des enfants trouvés.

On a dit, on a osé dire en pleine assemblée municipale que les tours n'étaient pas supprimés, et c'est M. Terme qui l'a dit, lui qui, dans son ouvrage sur les enfants trouvés, indiquait ainsi l'objet des tours : « Ce mode d'exposition, si bien entendu dans l'intérêt de l'enfant, a principalement pour objet le respect du secret de la mère; la pensée de son institution, c'est de couvrir d'un voile impénétrable l'acte de l'abandon de l'enfant, c'est de soustraire la mère à d'indiscrètes regards et à d'injustes reproches, etc. »

Or, aujourd'hui le secret de la mère est-il gardé? la naissance de l'enfant est-elle couverte d'un voile impénétrable? Le tour existe à la Charité de Lyon, oui, mais il est entouré de sbires qui veillent la nuit. Vous ouvrez le tour, mais en même temps l'on vous arrête, et si l'enfant que vous déposez n'est pas déjà inscrit à l'état civil, si vous n'indiquez pas son nom, le nom de sa mère, celui de son pays, vous êtes arrêté et condamné à la prison. Le tour existe, oui, mais ce n'est plus qu'un cylindre de bois duquel on ne peut s'approcher sans périls; il est entouré de gardiens au dehors, et dans son intérieur on ne trouve plus ni mystère ni charité. Osez dire encore que les tours ne sont pas supprimés, et nous vous répondrons qu'il y a autant de mauvaise foi dans vos paroles que de sécheresse dans votre cœur. Osez le dire quand le nombre des enfants exposés augmente chaque jour, lorsque vous les rencontrez jusque sur les dalles de votre église, comme cela vous est encore arrivé dimanche dernier. Et savez-vous qui préside à toutes ces œuvres, à ce travail d'inquisition, qui dresse aussi des listes de proscription, qui se fait le valet de l'administration, qui n'a ni pitié ni merci, qui est tel qu'on doit l'être pour de semblables exécutions? Cet homme, c'est un ex-commissaire de police.

N'avions-nous pas raison de dire, en commençant, que les bureaux de la Charité n'étaient plus qu'une succursale des bureaux de police?

La Presse a cherché à défendre son étrange théorie de la participation des journaux et des journalistes aux affaires industrielles en disant que ce que des députés, des pairs de France, des généraux, des amiraux, etc., pouvaient faire, des journalistes avaient bien le droit de le faire aussi. La Presse a tranché la question par la question, c'est-à-dire qu'elle a admis comme très légitime ce qui a été, et avec beaucoup de raison, contesté.

On se rappelle l'amendement introduit, sur la proposition de M. Crémieux, dans la loi relative au chemin de fer d'Orléans à Bordeaux. Cet amendement interdisait aux membres des deux chambres de s'intéresser, soit comme administrateurs, soit comme directeurs, aux entreprises de chemins de fer. Cet amendement, adopté à une très forte majorité par la chambre des députés, fut repoussé par la chambre des pairs, et la chambre des députés eut la faiblesse de ne pas persister dans sa première décision. Mais,

plus, mon père et moi, que pour vous prouver notre reconnaissance.

— Laissez-moi, lui répond Herman en la repoussant; vous ne me devez rien. Je suis payé. Tout est fini entre nous.

En disant ces mots, il détourne la tête et s'éloigne. On n'ose le suivre, et bientôt il a disparu dans l'ombre.

Le lendemain, dès l'aube du jour, déjà mille rumeurs circulaient dans la petite ville voisine sur le terrible désastre de la nuit. Un homme dont les vêtements en désordre et tout le corps portant les visibles atteintes des flammes annoncent qu'il a été acteur dans ces tristes scènes, traverse silencieusement les rues, sans prendre garde à la curiosité qu'il excite. Il se présente devant le magistrat.

— Cette nuit, dit-il, la ferme de Michel a été dévorée par un incendie; et l'incendiaire... c'est moi.

Le juge s'étonne, il doute, il soupçonne quelque secret dessein de mourir.

— C'est moi, vous dis-je! répète Herman d'une voix brusque.

Et il raconte dans leurs moindres détails toutes les circonstances de la fatale soirée, pourquoi il a résolu le crime, comment il l'a exécuté.

Le magistrat l'écoute stupéfait, épouvanté de l'effrayante énergie de cet homme qui avoue tranquillement un crime et vient au devant de la peine.

— Me voilà, dit Herman en finissant son récit; faites votre office. Vos lois m'ont à jamais flétri. Je l'ai bien vu, ni remords ni expiation n'effacent l'infamie qu'elles ont une fois imprimée sur un front humain. Quelles achèvent leur ouvrage! Après avoir tué l'honneur, qu'elles tuent l'homme! Aussi bien qu'a-t-il encore à faire en ce monde le malheureux *forçat* qui fait horreur à tous? J'ai un regret cependant, c'est que le misérable qui m'a rendu à l'infamie n'ait été qu'un vieillard. Il m'a forcé à me venger comme un lâche!

Et une grosse larme roulait dans ses yeux.

— Quoi qu'il en soit, je vous le répète, faites votre office; je vous appartiens; appelez vos jurés, vos juges; faites dresser l'échafaud, je suis prêt.

Le terrible drame des assises a commencé. Tout est douleur et pitié; les témoins gémissent et balbutient; les jurés sont émus et soucieux; le visage des juges se rembrunit à mesure que les charges s'aggravent; la

FEUILLETON DU CENSEUR. — 5 NOVEMBRE.

HERMAN.

(Suite et fin.)

Cependant, le principal corps-de-logis, de toutes parts miné par l'incendie, s'est abîmé avec fracas. Il ne reste plus de la ferme qu'un quartier reculé, dont la seule issue est encombrée de débris ardents, et dont les flammes viennent d'envahir le toit. Un murmure sourd parcourt comme un frisson toute la foule. On répète le nom de Marie. Marie a pénétré dans le bâtiment pour arracher à la mort la vieille Marguerite, domestique infirme, qui l'habite; elle n'a plus reparu... En cet instant, un cri de détresse part du milieu des flammes. Mille cris d'horreur y répondent. C'est Marie, prête à périr victime de son dévouement, qui implore du secours. La vieille, éperdue, n'a point voulu quitter son lit, et, au moment où elle l'entraînait de force, la chute d'un toit embrasé est venue lui couvrir la retraite, et les fenêtres, unique voie de salut, sont toutes défendues par des barreaux de fer. Marie paraît à l'une d'elles. Elle tend les bras à ceux qui se pressent; ses yeux sont suppliants; les accents de sa voix arrivent jusqu'aux spectateurs et arrachent des larmes aux plus insensibles. La voix de sa fille chérie, Michel est sorti de son anéantissement. Pour courir à elle, il veut se jeter au travers des flammes; il se débat avec furie contre quelques vigoureux paysans qui s'efforcent de le retenir. Mais déjà, pour sauver Marie, d'intrepides jeunes gens se sont élancés. Les uns essaient de se frayer un passage à travers les débris ardents; d'autres tentent d'arracher les barreaux par la force des leviers. Hélas! la mort, une mort horrible, se présente à eux. Meurtris, couverts de feu, ils tombent sur leurs pas, le désespoir dans l'âme. Cependant, à chaque instant, le péril redouble et les flammes s'approchent. La chambre où Marie s'est réfugiée est encore intacte, mais l'incendie est à ses côtés, il est au-dessus de sa tête. Déjà des tourbillons de flammes se courbent vers elle et la dérobent par intervalles à la vue des spectateurs. Elle repaît sa tête. On la voit pâle, agenouillée, les yeux levés au ciel, les mains jointes; elle prie, elle ne demande plus à Dieu que le courage de mourir.

Une lamentable clameur s'élève alors du sein de la foule; les uns s'enfuient en sanglotant, les autres se cachent la tête dans leurs mains.

En ce moment, au milieu de la foule consternée, un homme paraît tout à coup. A sa taille gigantesque, à son aspect sinistre, on reconnaît Herman, et, par un instinct secret, on se presse autour de lui, on l'implore. Lui, sans rien entendre, et roulant des yeux terribles :

— Marie! Marie! où est-elle?

— Là! dit-on en lui montrant d'un air consterné la fenêtre où l'infortunée paraît comme dans un cadre de feu.

Il la vut... Il s'élança.

La foule frémit et espère.

— Il la sauvera ou il mourra, dit-on.

Et un affreux silence succède. Herman est au milieu des flammes; il ne les sent pas. Une pluie de feu tombe autour de lui; elle ne l'arrête pas. Il saisit de ses fortes mains les deux barreaux qui ferment l'étroite fenêtre; ses bras se raidissent avec une incroyable vigueur; il ébranle, il fait plier le fer; mais la flamme s'acharne sur lui, elle sillonne sa figure, elle dévore ses longs cheveux. Torturé par la douleur, il rugit comme un lion vaincu; il est contraint de céder, et recule de quelques pas. Marie lui tend encore les bras; elle prononce son nom avec un cri plaintif et tombe évanouie.

Oh! alors Herman n'est plus un homme! Il se rit de la douleur, il défie la flamme, il a la force de Samson et le courage d'un Macchabée. Debout au milieu des brasiers ardents, il secoue d'un bras indomptable les épais barreaux. Ses mains ruissellent de sang, sa bouche n'aspire que du feu, mais tout lui cède; il arrache, il brise le fer, il fait voler la pierre en éclats et s'élança dans la chambre.

Une délirante acclamation d'admiration et de joie s'élève alors jusqu'au ciel; elle redouble encore quand bientôt Herman reparait rapportant Marie dans ses bras.

Pendant qu'il dépose sur le gazon la jeune fille à demi morte de frayeur, et que d'autres profitent du chemin qu'il a ouvert pour sauver la vieille Marguerite, Marie, revenue de son évanouissement, entrouvre les yeux. Elle voit près d'elle Herman, les vêtements consumés, la figure noircie, les mains brûlées et sanglantes; elle se jette à ses pieds, les embrasse.

— Généreux jeune homme! mon sauveur! oubliez tout. Nous ne vivrons

dans l'intervalle du vote d'adoption au vote de rejet, la vérité avait eu le temps de se faire jour, et l'on avait vu plusieurs membres de la chambre des députés, obéissant au vote de cette chambre, se démettre des fonctions que ce vote avait déclaré incompatibles avec leur qualité de député.

Depuis lors, la fièvre de la spéculation s'est tellement emparée de toutes les classes de la société, que les mêmes hommes qui avaient un instant compris qu'ils s'étaient mis dans une position délicate et qui en étaient sortis s'y sont précipités de nouveau, avec plus d'aveuglement que jamais, et ont entraîné à leur suite une foule de personnages politiques qui ont cédé à la contagion du mauvais exemple.

Les cinquante compagnies qui se sont constituées en vue de soumissionner les cinq lignes de chemin de fer qui doivent être concédées avant la fin de cette année comptent certainement dans leurs conseils d'administration plus de cent membres des deux chambres. Nous ne parlons pas des généraux et des amiraux que les compagnies ont recrutés partout; il n'y a personne qui se connaisse moins en industrie que les gens qui ont passé leur vie sur les champs de bataille ou sur les mers lointaines, et nous ne leur en faisons pas un crime; mais, par cette raison même qu'ils sont complètement étrangers à toutes les connaissances spéciales qu'exige l'application de la vapeur aux entreprises de locomotion, n'auraient-ils pas pas dû soigneusement s'abstenir de s'associer à ces entreprises?

Voyez ce qui en est résulté. Aujourd'hui, personne ne se cache pour dire que tous ces hommes si haut placés n'ont consenti à donner leur nom pour enseigner aux compagnies de chemins de fer que parce qu'on leur payait généreusement le service qu'ils rendaient ainsi à ces compagnies. Et cela est tellement vraisemblable que ces rumeurs si fâcheuses pour ceux qui en sont l'objet ne sont accueillies par aucune incredulité. Les uns, et ceux-là sans doute appartenant à l'école de la *Presse*, les approuvent fort de ce qu'ils ont fait, attendu que tout ce qui a pour but un sac d'écus ou un portefeuille garni de billets de banque leur paraît un objet de très légitime ambition; les autres se contentent de dire que cela est fâcheux, mais que c'est la faute du gouvernement, attendu qu'il n'aurait dépendu que de lui d'empêcher que des gens qui lui tiennent de si près se livrent à tous ces tripotages dont les journaux n'ont que trop retenti depuis plusieurs mois.

La responsabilité de cette participation aux entreprises industrielles d'hommes qui font en quelque sorte partie intégrante du gouvernement doit retomber en effet sur ce gouvernement au moins autant que sur ceux qu'il a laissés se compromettre dans tous les désordres dont nous sommes témoins. Il eût prévenu tous ces désordres en conservant la construction et l'exploitation de toutes nos grandes lignes de chemin de fer, lesquelles n'auraient jamais dû être considérées que comme des entreprises d'intérêt public, et, par conséquent, relevant immédiatement du pouvoir chargé de sauvegarder ce grand intérêt. Mais il avait des appétits à satisfaire, des cupidités à rassasier, des dévouements à récompenser, des créatures à enrichir, et voilà pourquoi les chemins de fer ont été livrés à l'industrie privée.

On lit dans le *Moniteur industriel* :

« Les scandales dont la Bourse est aujourd'hui le théâtre, seront la honte de notre époque. Quelle cupidité ! quel dévergondage ! Presque tous les noms y viennent ; on ne compte bientôt que ceux qui n'y seront pas venus ! Et tout cela, car il faut bien avoir le courage de le dire, non pas pour créer quoi que ce soit, mais seulement, uniquement, pour avoir une part de quelques centaines de millions qu'on va enlever au pays ! »

Afrique française.

La frégate à vapeur *l'Asmodée* a apporté à Toulon la lettre suivante d'Oran, 28 octobre :

« Le bâtiment à vapeur *la Chimère*, rentré de Djemma-Ghazaouat dans la journée du 19, a aperçu, en rasant le cap Noé, une population considérable acculée à la plage. Nous avons vu que cette population, que *la Chimère* aurait pu canonner, refoulée sur le bord de la mer par le corps expéditionnaire aux ordres du général de Lamoricière, avait demandé l'aman, et qu'elle avait été autorisée à rester sur son territoire ; plus tard, selon sa conduite ultérieure, on avisera.

« *La Chimère* a apporté des dépêches du lieutenant général gouverneur par intérim, qui s'est depuis porté en avant à la poursuite d'Abd-el-Kader, après avoir appelé à lui la cavalerie de réserve qui était restée à Djemma-Ghazaouat. Un détachement de la colonne est venu prendre ces troupes. On s'est mis en marche de Ghazaouat le 18, escortant un convoi de vivres et de munitions.

« Les Arabes des environs de Djemma-Ghazaouat se présentent sur cette place pour vendre des bestiaux ; leurs démarches sont surveillées. Ceux du village, dont la mosquée a dû être occupée militairement par nos troupes, demandent à être remis en possession de leurs asés.

« En ce moment, Abd-el-Kader doit être poursuivi vigoureusement. On disait ce chef du côté de Sidi-Osen-Abest, où le lieutenant général devait se trouver le 24. Les cavaliers arabes, faisant partie de la colonne, qui ont apporté par terre les dernières dépêches de l'armée, annoncent que le feu a été mis par l'ennemi au pont de la Tafna.

« L'arrivée des troupes continue et ne contribue pas peu à relever le

moral de la population européenne, tandis qu'elle doit produire sur l'esprit des indigènes un effet entièrement opposé.

« Le 19, la frégate à vapeur *le Labrador* nous a apporté de Port-Vendres un bataillon du 5^e de ligne et deux escadrons du 9^e chasseurs à cheval, et le 23, la frégate à vapeur *l'Orénoque* est également arrivée de Port-Vendres et a mis à terre un autre bataillon du 5^e de ligne et deux autres escadrons de guerre du 2^e chasseurs.

« Le maréchal-de-camp Thierry, commandant la subdivision d'Oran, fera une sortie, dès qu'il le pourra, avec les troupes qui arrivent de France, et formera une colonne de deux ou trois mille hommes. Il est temps que nous puissions montrer quelques forces aux environs d'Oran.

« La corvette à vapeur *le Camélion*, commandée par M. Fournichon, capitaine de corvette, est arrivée aujourd'hui d'Alger. Ce steamer se trouvait hier à Mostaganem, où l'on venait d'apprendre l'arrivée du maréchal Bugeaud à Teniet-el-Had avec la colonne sous ses ordres. Il devait être à Tiarret le 28 ou le 29. Les tribus avaient fourni des moyens de transport pour les vivres.

« Le maréchal s'est mis en rapport avec le général Bourjolly, et avait envoyé des ordres à divers chefs de colonne qui devront opérer de concert avec lui contre les Flittas.

« Le général Bourjolly et le colonel Tartas, qui étaient hier à Mostaganem, ralliaient tous les détachements appartenant à la subdivision. Les Arabes avaient disparu, et l'on pensait qu'à l'arrivée de la colonne attendue d'Alger, le pays serait maîtrisé.

« Le vapeur *le Phare* va transporter un bataillon du 5^e de ligne à Mostaganem.

« J'apprends à l'instant que la corvette à vapeur *le Camélion* doit se rendre à Tanger immédiatement. On dit que ce steamer a un diplomate à bord. Encore des négociations avec Abd-er-Rhaman ! »

« On a reçu à Alger, le 28 octobre, des nouvelles de M. le maréchal duc d'Isly. A la date du 26 courant, il est parti de Teniet-el-Had, se dirigeant sur Tiarret. Il n'était rien survenu de remarquable depuis le départ de Milianah.

« On lit dans le *Courrier d'Alger* du 19 octobre :

« A l'Oued-el-Hammam, un convoi civil de cinquante à soixante hommes, imprudemment parti sans escorte, a été attaqué par les Beni-Chougran. Trente-six ont pu parvenir à trouver un refuge dans les camps voisins ; le reste a été tué ou emmené. Les Arabes ont également emmené les chevaux, après avoir pillé et laissé sur place les voitures qu'ils ont essayé de brûler.

« M. le colonel Gély, à peine rentré à Mascara, s'est porté sur la tribu des Beni-Chougran, et, à l'heure qu'il est, l'attentat dont ils se sont rendus coupables a été rigoureusement vengé. »

Paris, le 2 novembre 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La *Démocratie Pacifique* donne aujourd'hui le chiffre des actions que M. de Rothschild aurait abandonnées aux deux chambres pour les désarmer à l'avance et rendre sans danger toutes les attaques qui pourraient être dirigées contre le ministère à l'occasion de la complaisance avec laquelle il a laissé s'accomplir la fusion des diverses compagnies du chemin du Nord. La chambre des députés aurait reçu 15,000 actions, et la chambre des pairs 10,000. On s'attend à être obligé d'en donner autant pour les chemins de Paris à Lyon et de Lyon à Avignon, et l'on espère qu'à ce prix on échappera sinon à toute espèce de récrimination, au moins aux conséquences de ces récriminations, et on n'en demande pas davantage.

— Les quatre journaux qui ont été amenés par les courageuses révélations du *National* à s'expliquer sur les démarches qui avaient été faites auprès de la compagnie des *receveurs généraux*, auraient bien dû profiter de la circonstance pour faire cesser, par un démenti, les mauvais bruits qui ont couru sur la part que M. de Rothschild leur aurait faite dans les munificences que le chemin du Nord lui a arrachées. Ainsi, dans la maison de M. de Rothschild, on dit, — et nous ne nous portons pas garants de la véracité du fait, que, pour sa part, le *Journal des Débats* a eu 500 actions, la *Presse* 300, le *Constitutionnel* 150. On ne lui en avait primitivement envoyé que 75 ; mais, sur la réclamation de l'un de ses propriétaires qui ne se trouvait pas suffisamment bien partagé, cette somme aurait été doublée. Quant au *Sicéle*, plusieurs de ses rédacteurs (on ne cite ni M. Chambolle ni M. Perrée) auraient également reçu un certain nombre d'actions.

Tout cela s'est dit depuis six semaines, et il est impossible que les personnes intéressées à protester contre ces calomnies, si calomnie il y a, n'en aient pas entendu parler. Pourquoi donc n'ont-elles pas ajouté à leur récente protestation quelques lignes de plus pour fermer la bouche aux commis de M. de Rothschild ?

Nous les mettons en demeure de parler, nous espérons qu'elles nous en sauront gré.

— La propriété du *Courrier Français* vient de passer en d'autres mains. En faisant connaître ce changement, le *Courrier* proteste qu'il gardera ses principes et les défendra avec la même énergie que par le passé. Il ajoute qu'il continuera à se tenir en dehors de toute opération industrielle et de toute association avec des intérêts privés. C'est une protestation contre les doctrines mercantiles de la *Presse*.

Le *Times* annonce qu'une décision va être prise au sujet des lois-céréales. Cette nouvelle a causé une grande sensation sur le marché de Londres. Les affaires ont été aussitôt suspendues. On attend, pour les reprendre, les résolutions du cabinet.

Comme le remarquent les journaux anglais, sir Robert Peel aura, en quelque sorte, la main forcée par les circonstances. L'état des marchés en Europe rend inévitable la suspension des lois-céréales. Mais, une fois que cette législation aura été suspendue, pourra-t-elle être rétablie ? Voilà la grande question qui se trouve agitée en ce moment.

A voir les inquiétudes du vieux parti tory et les espérances des partisans de la liberté commerciale, il semble que la solution de cette question ne soit déjà plus douteuse. On craignait d'abord une scission entre les whigs et les radicaux, on craignait que les whigs ne revinssent au droit fixe ; mais le langage du *Morning Chronicle* a dû rassurer les *free-traders*. Le jour-pension de l'échelle mobile (*sliding-scale*), serait impossible, après la suspension de toutes les industries et l'agriculture elle-même gagnerait à la suppression complète de la protection. Les paroles de l'organe du parti whig sont significatives :

« En ce qui concerne les landlords, dit le *Chronicle*, nous croyons sincèrement que chaque shilling des droits qu'ils ont eu tant de peine à imposer et à maintenir n'a été qu'une prime donnée à l'oisiveté. »

Les radicaux, à coup sûr, n'iraient pas plus loin.

Nous trouvons dans le même journal un compte rendu d'un meeting-montre tenu à Manchester par les orateurs de la ligue.

M. Cobden a long-temps captivé l'attention de l'auditoire par le récit des progrès de la ligue. C'est principalement sur le terrain électoral que les conquêtes de cette puissante association ont été remarquables et significatives ; des achats de terre considérables ont été faits par ses partisans. Dans les comtés agricoles, des majorités ont été conquises au sein même des bourgs-pourris naguère inféodés aux landlords. Dans le West-Riding, une majorité de 1,600 voix en faveur de la liberté commerciale a succédé à une majorité de 1,100 voix dévouées au monopole. Dans la partie méridionale du comté de Lancastre, 5,000 voix ont été conquises en quelques mois. Les populations agricoles désertent en masse le parti des propriétaires terriens.

Le monopole a pourtant trouvé un nouveau partisan : c'est M. Hudson, le roi des chemins de fer ; mais il faut voir de quels sarcasmes le chef de la ligue accable cet adversaire improvisé.

« Les rois, dit l'orateur radical, font quelquefois des discours ; mais, nous devons l'avouer, nous n'avons jamais attendu grand-chose des discours des rois. Cobbet écrivit un jour une grammaire afin d'enseigner aux hommes d'état à mieux écrire les discours royaux ; mais je ne crois pas que le roi des rails-ways ait jamais étudié cette grammaire-là. »

M. Cobden termine son discours en engageant les *free-traders* à porter résolument les derniers coups au monopole, « qui est bien malade. »

Le lendemain un banquet a eu lieu à Londres en l'honneur de sir William Molesworth, le nouvel élu de Southwark. M. Bright, un des principaux orateurs de la ligue, arrivé la nuit même de Manchester, a prononcé un discours dont les lois-céréales ont fourni toute la matière ; de même que sir William Molesworth, à qui il répondait, il s'est applaudi de voir « le commencement et la fin. »

Ce mouvement, qui entraîne l'Angleterre vers la liberté commerciale, est assurément très remarquable. Rien ne saurait plus l'arrêter ; les vieux tories eux-mêmes en conviennent. C'est une révolution économique qui commence, et qui peut prévoir aujourd'hui comment elle finira ?

Chronique.

M. le préfet du Rhône vient de prendre un arrêté, en date du 28 octobre, relatif au renouvellement triennal : 1^o d'un tiers des membres du conseil général ; 2^o de la moitié des membres des conseils d'arrondissement. Voici les principales dispositions de cet arrêté :

« Les assemblées d'électeurs départementales, dans les quinze cantons du département du Rhône dénommés ci après, sont convoquées, savoir : les assemblées des cantons autres que ceux de la ville de Lyon, pour le dimanche 16 novembre prochain, à neuf heures du matin, et les trois assemblées de Lyon pour le mardi suivant, 19 novembre, à l'effet de procéder au renouvellement triennal de ceux des membres du conseil général et des conseils d'arrondissement qui appartiennent à la série sortante en 1845.

« 1^o Les assemblées des 2^e et 4^e cantons de Lyon, et celles des cantons de Givors, Vaugneray, Beaujeu, Bois-d'Oingt et Monsols, nommeront chacune un membre du conseil général et un conseiller d'arrondissement.

« 3^o Les assemblées des cantons de Saint-Laurent-de-Chamouset et de Neuville nommeront chacune un membre du conseil général.

« 3^o Les assemblées du 5^e canton de Lyon et des cantons de Arbresle, Saint-Genis-Laval, Saint-Symphorien, Thizy et Villefranche nommeront chacune un conseiller d'arrondissement.

« Dans les cantons où l'assemblée n'a qu'une nomination à faire, la session ne pourra durer plus de deux jours (aux termes de l'article 49 de la loi du 22 juin 1833).

« Dans les 2^e et 4^e cantons de Lyon et dans les cantons de Givors, Vaugneray, Beaujeu, Bois-d'Oingt et Monsols, où chaque assemblée aura deux nominations à faire, le premier jour de la session sera consacré à l'élection du membre du conseil général, et le second jour à l'élection du conseiller d'arrondissement.

« Si ces deux jours ne suffisent pas pour terminer ces deux élections, une seconde s'ouvrira le troisième jour, c'est-à-dire dans les cantons autres que les 2^e et 4^e de Lyon, le mardi 18 novembre prochain, et dans ces deux cantons de Lyon le vendredi 21 du même mois, conformément aux instructions ministérielles des 28 octobre 1839, n^o 75, et 3 novembre 1842, n^o 44. »

foule est muette, mais toutes les sympathies sont pour l'accusé. Sa jeunesse, sa mâle figure, la fatalité qui le poursuit, tout ce qu'on dit de son intrépide courage pour sauver Marie, et les traces encore vivantes de ses blessures plaident hautement en sa faveur auprès de la foule ; tantôt un murmure vif qui court dans ses rangs pressés, tantôt un frissonnement sourd qui va se perdre dans le silence, décèlent tour à tour, suivant les diverses phases du procès, ses espérances ou ses craintes pour le sort du malheureux.

Un homme seul est impassible, veut que la loi soit aveugle, la justice inexorable, accuse sa pitié et semble vouloir éteindre dans le cœur de tous même la consolation d'espérer : cet homme, c'est Herman. Avec un incroyablement sang-froid, il dirige les débats contre lui-même, supplée à la mollesse des témoignages, déjoue l'ingénieuse compassion qui lui suggère des moyens de défense, et s'efforce de ramener sans cesse, à la place du doute, la cruelle conviction qu'il est coupable. Ses juges eux-mêmes ne l'entendent pas sans frémir.

Il y eut une scène déchirante ; ce fut quand Marie fut appelée à déposer. Son nom était dans toutes les bouches ; tous les regards se dirigeaient avidement sur elle. Pâle, chancelante, les yeux baissés, la figure à demi voilée par ses longs cheveux, elle s'avança appuyée sur le bras de son père. Long-temps tremblante et interdite, la voix étouffée de sanglots, elle ne put proférer une parole. Michel semblait vouloir la rassurer ; mais lui-même abîmé dans sa douleur, des larmes coulaient abondamment de ses yeux éteints, et il ne pouvait que serrer d'une manière convulsive la main de sa fille. Enfin Marie retrouve assez de force pour répondre d'abord à quelques questions qu'on lui adresse. Sa voix douce et émue a un accent qui va au cœur. Le plus religieux silence règne dans la vaste salle. Marie alors raconte, s'interrompant quelquefois pour pleurer, l'entrée d'Herman dans la ferme et les six mois qu'il y a passés, pendant lesquels elle l'a toujours connu probe, fidèle, bon même jusqu'au dévouement. Arrivant à la fatale soirée qui précéda l'incendie, son ton s'altère ; elle ne tait pas les fureurs et les menaces d'Herman ; mais son cœur, sa voix même, sont ingénieux à l'absoudre, et dans sa bouche la plus terrible vérité n'accuse plus. Elle se hâte de passer outre ; elle peint l'incendie, l'affreux danger qui la menaçait, la peur de tous qui la condamnaient à mourir, le courage d'un seul qui l'a sauvée. Peu à peu elle s'anime ; ses souvenirs s'exaltent ; l'hor-

rible perspective offerte à son libérateur ne lui laisse plus qu'une pensée, un sentiment, c'est de le sauver à son tour. Sa tête se relève, son beau front se découvre ; elle laisse parler ses grands yeux noirs avec toute leur suppliante éloquence, et d'une voix qui pénètre jusqu'au fond des âmes :

— Non, non ! s'écria-t-elle, ce n'est pas lui ! Ah ! si vous l'aviez connu comme moi... Herman ! il était plein d'honneur ; il avait horreur d'une lâcheté, et il se serait fait vil incendiaire pour tirer je ne sais quelle vengeance d'un vieillard et d'une femme ! Non, non ! Oh ! que ne l'avez-vous vu, comme moi, au milieu des flammes, braver la mort et mille tortures, et tout cela pour me sauver la vie, pour me rendre à mon père ! Jamais le soupçon qu'il eût allumé l'incendie ne serait entré dans vos âmes ; vous n'auriez pas assez d'éloges pour récompenser son courage, et il ne serait pas là sur ce banc fatal, attendant la mort... Malheureux Herman !...

Ici le président des assises l'interrompt :

— Oh ! messieurs, encore un mot ! reprit-elle ; écoutez-moi encore, je n'ai pas tout dit. Il m'aimait !... il m'aimait jusqu'à donner pour moi son sang goutte à goutte ! Et c'est lui qui aurait mis la flamme au-dessus de ma tête, qui m'aurait enfermée dans des brasiers ardents ! Non, non ! ne le croyez pas, ne l'écoutez pas ! C'est un malheureux accablé d'un injuste opprobre et qui veut mourir ! Ne le condamnez pas ! Grâce ! grâce !

Et, en achevant ces mots, elle était tombée à genoux, les mains jointes ; elle promenait des regards délirants sur les juges, sur les jurés, sur Herman lui-même. Elle répétait : « Grâce ! grâce ! » jusqu'à ce qu'enfin elle s'évanouît dans les bras de son père.

Il est impossible de décrire l'impression produite par ce naïf élan du cœur d'une jeune fille, par ce cri profond de la pitié. Des sanglots, des clameurs, des applaudissements partirent du sein de la foule. On vit des jurés détourner la tête pour essuyer leurs larmes. Herman lui-même avait perdu tout son sang-froid. Vingt fois il avait changé de couleur pendant la déposition de Marie, et quand elle fit l'aveu qu'elle avait compris qu'il l'aimait, il se frappa le front de ses mains et laissa larmes sur ses traits bouleversés toutes les angoisses du désespoir. On l'interpella de nouveau ; on lui demanda s'il persistait dans ses déclarations. Il se leva d'un air sombre et abattu, et d'une voix sourde il ne répondit que ces mots :

— J'ai dit la vérité.
Mais on ne l'écouta plus ; une voix plus puissante, la voix de Marie, domina

celle de l'accusation, celle de l'accusé lui-même. Un verdict d'acquiescement rendit Herman à la vie et à la liberté, tristes bienfaits pour lui !

Il y avait trois ans que l'incendie avait dévoré la ferme, et ses ruines gisaient encore sur la terre. Michel et sa fille avaient fui des lieux trop pleins de cruels souvenirs ; ces lieux semblaient consacrés à la destruction et à la terreur, et les villageois s'en détournaient avec un superstitieux effroi. Même, depuis quelque temps, on faisait à cet égard les plus lugubres récits ; on parlait d'apparitions nocturnes et de spectres. On avait vu, disait-on, à l'entrée de la nuit, un pâle fantôme sortant du la forêt voisine et se traînant parmi les ruines ; on avait vu luire dans l'ombre de sinistres arceaux une tête ; un matin, les plus hardis s'étaient approchés et avaient aperçu une grosse pierre roulée près de l'âtre encore debout, et des cendres fumantes dans le foyer. Un jour d'hiver, c'était après une nuit d'ouragan et de neige, dans le paysan crut voir de loin, au milieu des ruines, un corps humain étendu sur la terre blanche. On s'approcha ; c'était le cadavre d'un homme qui semblait être mort là, étendu par la souffrance, la faim et le froid ; un tas de feuilles sèches qu'il n'avait pu parvenir à allumer était auprès de lui. Les paysans vinrent en foule ; la grande taille, la chevelure noire et épaisse, les traits fortement prononcés de cet homme ne permirent pas de le méconnaître : c'était Herman, le forçat, le malheureux Herman. De toutes parts repoussé par les hommes, écrasé sous sa honte, consumé par le feu de son âme, il avait en trois ans usé une forte vie. Après avoir erré de solitude en solitude, un secret instinct l'avait ramené, pour y mourir, aux lieux qui résumaient toute sa triste existence, qui lui rappelaient quelques jours de bonheur, son ineffaçable tache, son crime... et Marie.

Cette nouvelle arriva jusqu'à la chaumière, où, depuis son désastre, Michel vivait retiré avec sa fille. Michel, qui depuis ce moment descendait lentement au tombeau et n'avait plus que bien peu de pensées pour la terre, leva les mains au ciel et ne dit que ces mots : « Mon Dieu, pardonnez-lui ! » Marie sentit son cœur se briser... Marie n'a pas vingt-cinq ans ; elle a une jeunesse, amour, rêves de bonheur, tout est fini pour elle. Il y a un tombeau entre elle et la belle destinée qui lui fut promise. Marie a des larmes pour chacun des jours qu'il lui faudra vivre.

(Journal de la Somme.) H. CORNE, député.

— Le prix moyen de l'hectolitre de froment, pour servir de régulateur aux droits d'importation et d'exportation, a été arrêté le 31 décembre, pour les sept départements dont Lyon est l'un des plus importants, à 21 f. 61 c.

Un jeune homme atlé, pensionnaire de M. Charpy, allait être par ses parents de la maison de santé de ce docteur. Celui-ci écrivait la quittance, quand tout-à-coup le jeune homme saisit un de ces couteaux à lame recourbée dont se servent les jardiniers, et, prenant le cou de M. Charpy, lui porta violemment la lame à la gorge. Nous sommes heureux d'ajouter que la blessure de ce médecin, quoique grave, n'offre cependant aucun danger.

M. Perrot, commissaire de police à la Croix-Rousse, est nommé aux mêmes fonctions aux Brotteaux, en remplacement de M. Serrière-Dupré, qui est appelé à remplacer à Lyon M. Jolivet. M. Landal, commissaire de police à Vaise, remplace M. Perrot à la Croix-Rousse.

— Avant-hier dimanche, sur le quai de la Peyrollerie, vis-à-vis la station des bateaux à vapeur, un enfant de dix à douze ans, nommé Renard, tenait à la main et près du foyer une bouteille contenant de l'essence; cette bouteille s'est rompue, l'essence s'est enflammée, et le feu s'est communiqué aux vêtements de l'enfant, qui s'est bientôt vu au milieu d'un tourbillon de flammes. Dans cette position critique, il a eu la présence d'esprit de descendre du troisième où il était pour aller se jeter dans la Saône sur le bord du quai; il hésitait et ne se plongeait que la tête dans l'eau, quand un Latour, âgé de quatorze ans, l'a complètement immergé et retiré aussitôt. Il ne restait presque rien des vêtements du jeune Renard. Les chairs étaient en partie brûlées; néanmoins il remontrait avec courage chez lui.

— Une filochette verte, avec deux coulants en acier, un gland avec franges et deux petits boutons aussi en acier, a été saisie sur un individu actuellement détenu.

La personne à qui elle appartient peut se présenter au bureau de la police de sûreté, à l'Hôtel-de-Ville, pour la reconnaître.

— La compagnie des mines réunies de Saint-Etienne vient d'arrêter pour 83 ans le chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon. C'est déjà cette compagnie qui a affirmé le canal de Givors il y a peu de jours pour 90 ans. Par cette double opération, cette société est maîtresse de tous les moyens actuels de transport de Lyon à Saint-Etienne, et se présente devant la compagnie générale des mines à traiter avantageusement avec elle.

— Le 24 octobre, un convoi de douze wagons, dont neuf étaient chargés, descendait le plan incliné de Neuville, versant sud sur le chemin de fer de la Loire. Les rails de la voie, bien que les cantonniers les eussent sablés, avaient été rendus tellement glissants par le brouillard et le givre, que le chef wagonnier Mignard et les six hommes qui conduisaient avec lui n'ont pu, à l'aide des freins, maîtriser l'impulsion suivie par le convoi. Leurs wagons sont venus se jeter contre trois wagons chargés de houille qui roulaient sur la voie principale, à environ 30 mètres des aiguilles de la gare d'échappement de Berneton, dans laquelle ils allaient entrer.

Le choc a été si violent, que les premiers wagons du convoi ont montés en les écrasant sur les wagons de houille, dont deux ont été mis en pièces. Le chef wagonnier Mignard a été jeté dans le choc sur la voie, et il a eu le bras gauche entièrement coupé; la partie ainsi séparée du corps a été ensuite trouvée parmi les débris.

Transporté immédiatement à l'hospice de Coteau, près Roanne, par les soins de M. Lebeurier, employé de la compagnie du chemin de fer, Mignard a subi avec courage l'amputation qui avait été jugée nécessaire, et son état est aujourd'hui aussi satisfaisant qu'on pouvait l'espérer après une opération aussi grave.

— On écrit d'Uzès (Gard), à la date du 30 octobre :

« Hier, à neuf heures du soir, la ville d'Uzès était en émoi. Le feu s'était déclaré dans l'intérieur de l'ancienne cathédrale. Sans des secours prompts et bien dirigés, le mal pouvait devenir immense; un confessionnal seul a été la proie des flammes. Ce sinistre n'est que l'effet de la malveillance.

Les soldats de la garnison, la gendarmerie, la population d'Uzès, le monde a rivalisé d'empressement, de dévouement et de zèle. Et, comme nous venons de le dire, ces nobles et intelligents efforts ont été couronnés d'un plein succès. »

VARIÉTÉS.

FABRIQUE LYONNAISE.

DES CAUSES LOCALES QUI NUISENT A LA FABRIQUE DE LYON, DES MOYENS DE LES FAIRE CESSER, OU AU MOINS D'EN ATTÉNUER LES EFFETS.

Le travail étant pour l'homme une impérieuse nécessité, en rendre les conditions meilleures, c'est être utile à l'humanité.

L'AUTEUR.

Sujet mis au concours par l'Académie de Lyon. — Mémoire couronné.

I.

DE LA FABRIQUE LYONNAISE.

Avant d'entrer dans l'examen spécial de la question posée par l'Académie de Lyon, il est indispensable de jeter un rapide coup d'œil sur la situation de la fabrique lyonnaise, afin qu'en appréciant toute son importance, on comprenne mieux encore son puissant intérêt commande de faire disparaître les causes qui nuisent à sa prospérité, à son développement. Le travail national, que ses produits soient destinés à la consommation intérieure ou qu'ils alimentent le commerce d'exportation, donne naissance à des problèmes de l'ordre le plus élevé, et la solution sera tôt ou tard demandée au parlement, appelé à légiférer sur ce terrain par l'annonce d'un projet de loi sur les marques de fabrique. Nous serions heureux si les idées que nous émettons ici pouvaient aider à une solution dont il ne se dissimuler ni les graves difficultés, ni la nécessité impérieuse.

De toutes les industries qui se disputent le sol de notre admirable cité, bâtie sur deux collines au pied desquelles coulent deux magnifiques artères qui la relient avec le Nord et le Midi, la fabrication des étoffes de soie est la plus importante, la plus précieuse, la plus splendide, et en même temps, par un douloureux retour vers la faiblesse humaine, celle qui a le plus à souffrir des crises commerciales, des commotions politiques, de la concurrence étrangère, et aussi d'une mauvaise organisation. Par son destin commun à tout ce qui dans la société s'élève au-dessus de la foule, il semble que le nombre des obstacles qu'elle

doit vaincre grandisse en même temps qu'elle prend de plus hautes dimensions, qu'elle développe plus largement son génie.

Vers le commencement du XV^e siècle Florence et Pise tour à tour frappées par les longues douleurs de la guerre des Guelfes et des Gibelins, voient s'exiler des citoyens qui cherchent pour leur industrie un sol moins tourmenté, et apportent à Lyon l'art de tisser la soie, qui a successivement passé de la Chine en Grèce, à Rome, à Thèbes, à Corinthe, en Sicile et en Espagne, avant de venir modifier complètement l'existence industrielle de l'ancien marché des Gaules.

Une prescience de l'avenir semble, à l'égard de l'industrie de la soie, distinguer cette époque si peu manufacturière : Louis XI, François I^{er}, Henri II, encouragent cette industrie, qui brille un moment, puis se traîne et languit au milieu des querelles sanglantes de religion, lorsque Henri IV, rendant la paix au Midi de la France par l'édit de Nantes, la ranime et lui donne de l'éclat.

A ce moment commencent les plantations de mûriers sur une assez vaste échelle; le jardin des Tuileries devient une pépinière qui en renferme 20,000 pieds.

Dès ce moment, Lyon a révélé son génie manufacturier, que favorisent les franchises des foires lyonnaises et l'entrecilbre des marchandises, réclamée et obtenue par le consulat. Les découvertes se succèdent avec rapidité et donnent au travail un aliment toujours nouveau : en 1608, la soie est mêlée de laine, de fil, d'or et d'argent par le Lyonnais Daugnon; en 1630, Ferrand invente une nouvelle étoffe; en 1633, un autre découvre le moyen de lustrer les tissus, avantage précieux qui ajoute à leur beauté.

Il semble que l'histoire de la fabrique lyonnaise soit à elle seule un cours d'économie politique indiquant en matière de douanes les avantages des franchises, en matières religieuses ceux de la tolérance. En 1664, au milieu de sa prospérité, la fabrique lyonnaise est arrêtée tout-à-coup; par suite de ce dangereux système appelé protecteur et qui souvent ne protège que la routine et l'élévation des prix au détriment des consommateurs, le conseil du roi, afin de favoriser la compagnie française des Indes, prohibe, à l'entrée en France, les tabacs et les sucres terrés du Brésil. Le Portugal, dont on frappait le commerce colonial, répond par des représailles, et exclut de ses possessions les étoffes françaises. Lyon éprouve alors une de ces crises terribles qui viendront presque périodiquement frapper son industrie; les métiers sont inactifs; de nombreuses familles sont réduites à la misère. Le génie de l'invention lutte encore au milieu de la crise comme pour en diminuer les effets, et la fabrique lyonnaise commence à faire les draps de soie, dont la vente lui donne des débouchés nouveaux; toutefois elle ne retrouve sa splendeur que lorsque la levée de la prohibition lui rouvre ceux que l'imprévoyance lui avait fait fermer. Ce moment est un des plus beaux de l'industrie lyonnaise, dont les forces productives ne s'élèvent pas à moins de dix à douze mille métiers. Alors aussi elle paraît assez importante pour occuper une large part dans les réglemens de Colbert, qui restent comme un véritable code commercial, comme le traité de fabrication le plus complet jusqu'ici.

Lyon n'est pas seule à jouir de cette prospérité; celle-ci se reflète principalement sur le Midi de la France, où la production et la fabrication ont pris un égal développement; d'autres villes encore ont leur part des richesses créées par cette industrie, quand tout-à-coup, arrachée à Louis XIV par une femme et un prêtre, les deux grandes puissances qui gouvernent la vicieuse des rois, la révocation de l'édit de Nantes tarit brusquement les sources de notre richesse manufacturière, frappe en France six cent mille personnes qui vont porter à l'étranger leur industrie et lever contre les manufactures de la patrie qui les exile une concurrence fatale que rien ne pourra plus détruire et qui fera la richesse de leur patrie nouvelle. La Prusse, l'Angleterre, la Suisse, l'Autriche et la Hollande recueillent nos dépouilles.

Lyon aura désormais dans les capitales de chacune de ces puissances une rivale s'efforçant de lui ravir une spécialité. Mais la persécution religieuse ne sera pas son unique ennemie; aux désastreux effets de la révocation viennent s'unir ceux de la guerre de 1692, qui ferme les débouchés, croise les bras inactifs sur les métiers vides, et condamne Lyon à une affreuse détresse. Vainement son génie manufacturier qui semble garder ses plus puissants efforts pour les jours de lutte, invente-t-il de nouvelles étoffes, les filatrics, les popelines, les raz de Saint-Maur, Lyon déchoit avec rapidité et ne compte plus que quatre mille métiers. Au milieu de ses malheurs, la fabrique ne se décourage pas; elle s'était jusque-là plus occupée du tissage que des matières premières, mais depuis vingt ans elle a commencé des essais que le succès couronne enfin après de longs tâtonnements, et en 1714 elle adopte les soies d'Italie et de France comme préférables à celle de l'Inde.

La prospérité renaît; en 1730, on commence à fabriquer les velours à rames, raz façonnés et figurés, comme on disait alors, parfois uniquement de soie, parfois mélangés d'or et d'argent, les velours brochés du même et nuancés de toutes couleurs, les brocatelles, les satinades; en 1746, de nouvelles étoffes moirées emploient encore l'or et l'argent. Mais toute cette splendeur va disparaître; les combinaisons de la politique auront pour auxiliaires contre la fabrique lyonnaise les hasards de la température. En 1730, les mûriers gèlent en France, et la récolte des soies est insignifiante; l'Espagne et le Piémont, pays alors manufacturiers, défendent la sortie de leurs soies; en même temps l'Angleterre prohibe nos étoffes à l'entrée, la Hollande ouvre des ateliers où elle emploie des soies de la Chine, et la Prusse, qui voudrait une nouvelle révocation, ainsi que l'avouait ingénument ses rois, attire les ouvriers lyonnais par de brillantes promesses.

Déjà l'on recherchait les causes qui nuisaient à la fabrique lyonnaise; déjà on signalait un abus que nous aurons nous-même à relever dans le cours de cet écrit, et, pour le prévenir, la communauté des marchands de Lyon prenait une délibération par laquelle il était défendu à tous ses membres d'envoyer à l'étranger des échantillons au moyen desquels plusieurs villes, et celle de Naples plus particulièrement, imitaient les

étoffes lyonnaises et portaient à notre fabrique un tort considérable. Les Lyonnais, avertis et effrayés par la prohibition prononcée par l'Espagne et le Piémont contre la sortie des soies, et craignant avec raison que la rareté des matières, en élevant leur prix outre mesure, restreignit la fabrication, demandent que, pour prévenir ce danger, le gouvernement fasse planter des mûriers sur les grandes routes et dans les îles des rivières; le ministère repousse cette demande, et décide gravement et sans examen que le climat de la France n'est pas propice à la culture du mûrier. Jamais décision ne devait recevoir un démenti plus prompt et plus complet.

Les causes de la détresse disparaissent encore une fois peu à peu; la fabrique retrouve une prospérité qui, par un bonheur depuis vainement espéré et envié, dure trente années, pendant lesquelles Lyon se signale encore par de nouvelles découvertes. En 1774, des oiseaux, des fruits, des paysages apparaissent pour la première fois sur les étoffes exécutées au métier; en 1779, on trouve le moirage du gros de Tours; en 1780, l'importation à Lyon de la fabrication des damas et de quelques étoffes à dessins ajoute encore aux éléments de travail. Durant cette période, de prospérité le nombre des métiers s'élève à quinze mille.

La fin du siècle est marquée par les malheurs de la fabrique lyonnaise; c'est en vain que, toujours prévoyante, elle a fait apporter et éclore des graines de vers à soie de Sina, qui donneront d'admirables produits avec lesquels se tisseront de magnifiques velours fond blanc, les mûriers d'Italie et de France gèlent encore en 1787, le travail cesse, l'ouvrier tend la main à la pitié publique, dont les bienfaits, calculés à la somme d'un million témoignent et de la misère publique et de la charité inépuisable de la cité. Le nombre des métiers est réduit à sept mille cinq cents; il tombe, en 1793, à trois mille.

Bientôt à l'ébranlement général succède le calme, à l'intérieur au moins; si nous avons la guerre avec l'étranger, si une partie de l'Europe ferme ses portes à nos produits, la consommation intérieure s'étend en raison de l'accroissement du territoire. Une prospérité extraordinaire se révèle, puis elle est mêlée de crises terribles, et la moyenne des métiers qui battent à Lyon durant la période de l'Empire est de onze mille. Mais dans ce temps la fabrique s'est enrichie d'une mécanique qui vient augmenter les moyens de production et donner pour ainsi dire à la France une industrie nouvelle en développant la fabrique des châles. Jacquard est le nouveau créateur de la fabrique lyonnaise; mais, comme tous les novateurs, il passe par la persécution aveugle de ceux-là même dont il va améliorer la condition.

L'Empire tombe, et tout-à-coup des débris de la vieille société que vingt-cinq ans ont hêurtée, froissée, détruite, des ruines fumantes entassées par la société guerrière élevée sur la première, surgit une pensée qui en un jour, à elle seule, crée une société nouvelle aujourd'hui dominant le monde depuis trente ans : la société industrielle.

Plusieurs écrivains, et avec eux l'auteur de ce mémoire, ont été amenés à constater la tendance unanime qui, à la proclamation de la paix en Europe, poussa la société vers les travaux de l'industrie, à décrire les résultats étonnants dont le monde fut tout-à-coup témoin. Peut-être s'est-on trop borné à enregistrer les faits sans en rechercher les causes intimes; qu'il nous soit permis d'en dire quelques mots sans nous écarter de notre sujet. Nous en ferons mieux comprendre l'impulsion puissante qui entraîna la fabrique lyonnaise et la fit en peu d'années doubler le nombre des métiers qu'elle avait occupés dans les temps de sa plus haute splendeur.

La guerre n'est pas l'état normal de la société; c'est une fièvre, une maladie, qui, semblable à une épidémie, met les populations en coupes réglées, enlève chaque année aux budgets des nations la somme la plus forte. Hommes et trésors, tout disparaît à la fois : les hommes, enfouis sous la terre qui leur sert de tombeau après avoir été le champ de bataille où ils ont brillé, où ils ont dépensé l'activité, le courage, la grandeur d'âme que Dieu avait mis dans leur cœur pour un autre usage; les trésors, perdus avec les navires que la mer engloutit, que la guerre met hors de service, perdus avec le bronze qui a porté la mort dans les rangs, avec la poudre dont le tonnerre a ébranlé toutes les capitales de l'Europe, gaspillés dans les courses des armées qui promènent partout le ravage, la dilapidation.

Eh bien ! cet état anormal, que les populations maudissent tant qu'il dure, qui soulève de longs cris de haine et de réprobation, cet état ne finit pas sans bouleverser la société spéciale qu'il a créée; la paix ne lui succède pas sans apporter une longue perturbation aux existences qui se sont formées en dehors d'elle.

Jamais, à aucune époque, le monde européen ne donna l'exemple d'une transition plus rapide de l'activité de la destruction à l'activité de l'industrie, parce que jamais plus de forces déplacées ne cherchèrent à la fois le milieu qui leur était propre.

En France, le premier sentiment que fit naître l'invasion fut une profonde stupeur; puis, ce mouvement passé, on regarda autour de soi : le monde fermé à la France s'ouvrait tout-à-coup pour elle. Ce n'était plus par les armes qu'elle y pouvait pénétrer : après vingt-cinq années de luttes glorieuses, elle succombait; mais ce monde ne s'ouvrait pas en vain. L'industrie, comprimée durant ce long duel de l'Europe contre la France, comprit promptement que son heure était venue; le champ était libre, elle s'y élança.

A cette foule immense de soldats auxquels tous les rêves d'ambition étaient permis, — tant d'étonnantes fortunes militaires s'étaient élevées ! — et qui étaient déshérités par la paix, il fallait un moyen de vivre; l'industrie leur ouvrit ses comptoirs.

La guerre avait forcé à se faire corsaires une foule d'hommes qui en d'autres temps eussent été de pacifiques capitaines de vaisseaux marchands; la mer était désormais libre. Ils pouvaient tendre les voiles à tous les vents, mettre le cap sur tous les horizons; ils se jetèrent avec ardeur à travers les océans que la vapeur allait bientôt sillonner... On avait cru à la paix, et en réalité la guerre recommençait, mais sous une autre

orme, avec d'autres forces; ce fut la guerre de l'industrie faite avec les armes de la concurrence. Elle ne fut pas sanglante, mais elle ne fut pas moins active. Le fait continua; seulement il changea de nom.

Les vaisseaux chargés de cargaisons luttèrent dans les ports éloignés, sur des côtes à peines connues, sur des îlots dont les capitaines se disputèrent la découverte afin de rester maîtres du marché. Depuis vingt-neuf ans, cette lutte se continue avec acharnement. L'Angleterre a jeté ses innombrables navires sur toutes les mers du monde; la France l'a suivie, mais de loin, dans cette voie nouvelle; les Etats-Unis se sont créés une marine marchande imposante; les nations européennes qui n'avaient jamais aspiré au commerce maritime ont obéi à la grande impulsion, et les manufactures de la Russie elle-même ont disputé à l'Angleterre et à la France les marchés du monde. Déjà cette guerre industrielle a eu ses conquêtes et ses péripéties; c'est elle qui a accompli l'un des plus grands faits de la puissance moderne, l'ouverture de la Chine aux Européens; c'est elle qui fait flotter les pavillons du vieux monde à travers les îles de la Polynésie, ce monde nouveau déjà témoin des rivalités de la France et de l'Angleterre.

KAUFFMANN.

(La suite à un prochain numéro.)

Le gérant responsable, B. MURAT.

Voici encore une nouvelle compagnie sur Lyon. Celle-ci, du moins, a eu le talent de faire pardonner d'avance son apparition tardive par son titre, son but et la composition de son conseil.

La Compagnie des Ingénieurs se présente pour toute la ligne de Paris à la Méditerranée, de Paris à Lyon par le chemin de fer, de Lyon à Avignon, Marseille, Toulon, Cette, Alger, etc., par les bateaux à vapeur. Il y a dans cette organisation une pensée nouvelle et féconde sur laquelle nous reviendrons. Quelle que soit la position de la compagnie dans cette nombreuse concurrence, elle est toujours certaine de donner quelque chose d'avantageux à ses actionnaires. Nous avons grande confiance dans la navigation du Rhône vers les ports de la Méditerranée. Les progrès faits de nos jours dans les machines à vapeur, ceux qu'il est permis d'espérer avec le concours d'une compagnie puissante, doivent assurer une grande supériorité aux nouveaux bateaux projetés sur le Rhône.

L'on voit facilement, par la composition du conseil de la Compagnie des Ingénieurs, des intentions de progrès et de perfectionnement dans toutes les questions qui se rattachent aux chemins de fer, et il n'est pas douteux que cette nouvelle compagnie prenne un des rangs les plus honorables parmi ses aînées.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements, il n'y a rien de plus efficace, et de meilleur que la PÂTE DE GEORGÉ, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 1 f. 25 c. 65 et c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de

la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 13, et la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; Chalon-sur-Saône, FAYAT, confiseur, Grande-Rue, 36; Maçon, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, et à Genève (Suisse), ROUZIER Grande-Rue, 1.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 4 novembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		FIN COURANT		15 PROCHAIN.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille prime. . . .	»	»	»	»	997 50	996 25
Paris à Orléans. . . .	1188 75	»	1188 75	1090	1192 50	1197 50
prime. . . .	»	»	»	»	1200	1210
Paris à Rouen. . . .	»	»	1013 75	1012 50	1017 50	1018 75
prime. . . .	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon. . . .	»	»	»	»	750	»
prime. . . .	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans prime. . . .	»	»	»	»	»	»
Nîmes à Montpellier prime. . . .	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Bâle. . . .	»	»	»	»	»	»
prime. . . .	»	»	»	»	»	»
Monterea à Troyes prime. . . .	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord. . . .	»	»	772 50	770	773 75	772 50
prime. . . .	»	»	»	»	»	»

COMPAGNIE DES INGÉNIEURS, DE PARIS A LA MEDITERRANÉE.

CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON.

CAPITAL : DEUX CENTS MILLIONS.

Actions de 500 francs. — Versement : 75 francs par action.

SOCIÉTÉS CONSTITUÉES PAR DEUX ACTES DISTINCTS PASSÉS CHEZ M^e HAILIG ET SON COLLÈGUE, NOTAIRES A PARIS.

COMITÉ FRANÇAIS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. le duc DE ROHAN, grand officier de la Légion d'Honneur, maréchal-de-camp ;
le duc DE CAUMONT-LAFORGE, commandeur de la Légion d'Honneur, pair de France ;
BABINET, chevalier de la Légion d'Honneur, membre de l'Institut ;
GAMBEY, chevalier de la Légion d'Honneur, membre de l'Institut ;
le marquis de BETHISY, propriétaire ;
GAUTHIER, chevalier de la Légion d'Honneur, membre de l'Institut, architecte du gouvernement ;
le marquis DE LAROCHE-AYMON, grand officier de la Légion d'Honneur, pair de France ;
DE MIRBEL, officier de la Légion d'Honneur, membre de l'Institut ;
LIGERON, banquier de la maison Ligeron, Lambert, Offroy et C^e ;
le marquis DE ROCHEDRAGON, grand-officier de la Légion d'Honneur, maréchal-de camp ;
le marquis Louis D'ALPHONSE, officier de la Légion d'Honneur, propriétaire ;
BOURSIER, receveur général de l'Allier.

COMITÉ ANGLAIS.

Les noms des membres du Comité anglais représentant les souscripteurs des 120,000 actions demandées en Angleterre seront publiés prochainement.

BANQUIERS DE LA SOCIÉTÉ.

MM. ROUSSELLE jeune, rue de Ménars, 10 ;
LIGERON, OFFROY, LAMBERT et C^e, rue de Ménars, 10.

On reçoit les souscriptions pour les deux Compagnies, à Paris, rue Thérèse, n. 8. (7019)

MM. COUBAYON (Gibert), de Lyon, chevalier de la Légion d'Honneur, administrateur de la compagnie des bateaux à vapeur.

CONSEIL DES INGÉNIEURS.

le baron SÉGUIER, chevalier de la Légion d'Honneur, membre de l'Institut, section de mécanique, membre du conseil général de la Seine ;
MIMEREL, officier de la Légion d'Honneur, directeur des constructions navales ;
GALY-CAZALAT, ingénieur, ancien élève de l'Ecole Polytechnique ;
SAULNIER, officier de la Légion d'Honneur, ingénieur-mécanicien, membre du conseil général des manufactures ;
DE LAMORINIÈRE, chevalier de la Légion d'Honneur, ingénieur en chef de la marine, ex-directeur de l'usine d'Indret ;
BABINET, chevalier de la Légion d'Honneur, membre de l'Institut, section de mécanique ;
GAMBEY, chevalier de la Légion d'Honneur, membre de l'Institut, section de mécanique ;
GAUTHIER, chevalier de la Légion d'Honneur, membre de l'Institut, architecte du gouvernement.

CONSEIL JUDICIAIRE.

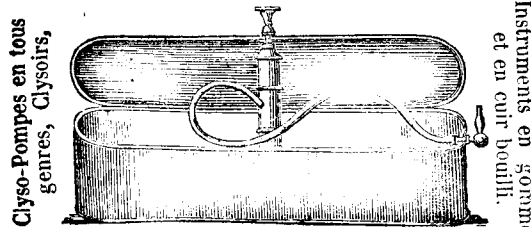
MM. BILLAULT, chevalier de la Légion d'Honneur, député, avocat à la cour royale ;
Emile CADRÈS, avocat à la cour royale.

Etude de M^e Guillot, huissier, place des Cordeliers, 1.
VENTE JUDICIAIRE.

Le vendredi sept novembre 1845, à dix heures du matin, sur la place Saint-Michel, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de divers objets mobiliers saisis, consistant principalement en secrétaire, canapé, fauteuils, tables de jeu et autres, garde-manger, chaises, lit à deux dossiers garni de deux matelas, garde-paille et couvertures, batterie de cuisine, etc. (4209)

A VENDRE. Une propriété d'exploitation de 22 hectares environ, sise en la commune de Saint-Andéol-le-Château, sur une route départementale. Les deux tiers environ sont en pré de bonne qualité et le surplus en terres. Deux bâtiments d'exploitation. Le tout d'un seul tenant divisé par des chemins publics, et à cinq minutes du village.

S'adresser à M^e Morand, notaire à Lyon, rue Saint Dominique ;
A M^e Michoud, notaire à Lyon, place des Carmes ;
Et à M^e Couet, notaire à Millery, dépositaire du plan. (4108)



Chef VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13.

AVIS. Il a été perdu mardi 4 novembre, à cinq heures et demie du matin, un Portefeuille contenant des lettres et des papiers qui ne peuvent être utiles qu'au propriétaire, dans le parcours de la rue du Bœuf à la place de l'Ancienne-Douane, en passant par les places du Petit-College et du Change.

La personne qui l'aurait trouvé est priée de le rapporter chez M. Feigler, négociant, rue Tupin, n. 10. — Il y aura récompense. (6825)

LIBERTÉ DU COU ? COLS LIBRES BREVETÉS

(Sans garantie du gouvernement),

Par Marleix, chemisier-collier, rue Lafont, 8.

Cet objet a été créé d'abord pour être offert à feu

S. A. R. LE DUC D'ORLÉANS,

Lors de son séjour à Lyon. C'est à l'hôtel de l'Europe qu'il lui a été présenté et accepté.

A bas les incommodes!! Cols et Cols libres!!

Plus de boucles, elles piquent. — Plus de pattes, elles se déchirent et se décousent. — Plus de bouts à glisser sous le nœud, c'est trop long. — Plus de cravates nouées aux cous, c'est dangereux et incommode. — Enfin plus rien de fixé au COU : il veut être LIBRE.

Toussez, éternuez, chantez, quels que soient les efforts du cou, quels que soient ses mouvements, le col libre obéit, s'ouvre et se ferme suivant l'exigence des impulsions qu'il reçoit.

Il se met et s'ôte avec une extrême promptitude.

Invention, perfectionnement et

BAISSE DE PRIX : 25 p. 0/0.

bien que les fournitures soient les mêmes que par le passé et la main d'œuvre aussi soignée.

Des prix spéciaux sont établis pour MM. les Commissionnaires et Marchands de nouveautés.

Toujours prix fixe et vente au comptant.

NOTA. Ce nouveau genre de cravate, par rapport aux chemises, est d'autant plus commode que ses nœuds, aussi riches que bien goûtés, ont encore l'avantage de descendre et de cacher entièrement les boutons de chemise des personnes qui, bien qu'ayant le cou très haut, veulent néanmoins porter des cravates très basses.

Depuis long-temps, et sans interruption, occupé de mes deux spécialités, chemises et cols, je ne cesse de perfectionner ces deux objets. Ma belle vente est une récompense dont je remercie mes nombreux clients. (4110)

COPAHINE-MÈGE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Med. sur le rapport de M. Cullerier, mod. en chef de l'hôp. des Vénériens, aussi les premiers med. de Paris d'employer-ils plus que lui. Seul il guérit en 6 jours les écoulements sans nausées, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûte que 4 fr., c'est le traitement le moins cher. DÉPOT: JOZEAU, ph., r. Montmartre, 161, et dans les meilleures pharmacies. (8236)

Etude de M^e Bruyn, notaire, place de l'Herberie, 2.

A VENDRE. Fonds de marchand de charbon de pierre, à la gare de Perrache, avantageusement situé et très

A Lyon, chez MM. Vernet, place des Terreaux; André, place des Célestins; Lardet, place de la Préfecture; Laroque, rue Saint-Polycarpe, 10; Revol, Bouchard et Colat, droguistes, quai d'Orléans, 51. — A SAINT-ETIENNE, chez MM. Faure, rue de la Comédie; Périer, place de l'Hôtel-de-Ville; Galy, rue de Foy. — A GRENOBLE, chez M. Gabriel, rue Vaucauson. — A VALENCE, chez MM. Guibert, Daruty et Bonnet. — A TAIN, chez M. Barrier; et dans toutes les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

bien achalandé.

S'adresser audit M^e Bruyn, notaire. (6824)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS FILS, Rue de la Poulaterie, 19.

SEUL DEPOT

A Lyon, chez M^{me} veuve RAVY, rue Puits-Gaillot, 7.
DES ARTICLES RENOMMÉS DE LA MAISON ROUSSEAU DE PARIS.

L'EAU DORÉE, qui teint réellement sans préparation, s'ôte suite et pour toujours, les cheveux et les favoris en toutes nuances.

LA POMMADE GRECQUE, qui arrête immédiatement la chute des cheveux et les fait pousser en peu de temps.

L'ÉPILATOIRE DU SÉRIAL, qui fait tomber les poils du visage ou des bras en dix minutes, sans altérer aucunement la peau.

LA CRÈME DE TURQUIE, qui blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

L'EAU DE TURQUIE, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage.

L'EAU ROSE DE LA COUR, qui rafraîchit le teint, lui donne un coloris vif et naturel : on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse. — Prix : 5 fr. chaque article. (7699)

SIROP PHLEENTERIQUE

contre

LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES

CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin

Rue Saint-Jean, 48.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les graves tristes chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, les toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 fr.; 6 flacons, 15 fr. (Affranchir.) (9826)

SIROP PECTORAL DE MACORS,

Pharmacien à Lyon, rue Saint-Jean, 50.

Préparé au Mou de Veau.

Ce Sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang, les hémoptysies, les toux chroniques, les maux de gorge, les maux de poitrine, les pleurésies, les bronchites, les asthmes, les catarrhes, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.